



encadrement professionnel

Par Jean Lavoie, ing.

Président du
Comité d'inspection
professionnelle

L'INSPECTION

PROFESSIONNELLE

AU FIL DU TEMPS

Nombreux sont les ingénieurs qui ont donné leur temps pour répondre aux objectifs du Comité d'inspection professionnelle et partagé leur expertise. J'aimerais profiter du 100^e anniversaire de l'Ordre pour les en remercier. Ensemble, nous avons accompli des actions concrètes afin que la pratique des ingénieurs soit synonyme d'excellence; il en va de la protection du public. Aujourd'hui, le génie québécois est reconnu mondialement et nous poursuivons sans cesse notre quête d'excellence. Le public le mérite, et les membres de notre profession aussi.

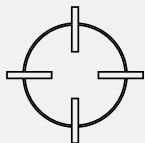
LA COMPÉTENCE D'ABORD

1974

Le *Code des professions* impose aux ordres professionnels la formation d'un comité d'inspection professionnelle.

1976

L'Ordre adopte un règlement établissant le Comité d'inspection professionnelle.



UNE MISSION

Le génie change, mais la mission de l'inspection professionnelle reste la même : surveiller l'exercice du génie, tout en contribuant au développement d'une pratique professionnelle axée sur l'excellence et l'amélioration continue des compétences.

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION



1973

Les priorités étaient :

- ▶ les visites de surveillance générale ;
- ▶ les visites de reclassement ;
- ▶ les visites de réadmission.

2020

Une nouvelle méthode d'inspection à l'image du génie d'aujourd'hui :

- ▶ une équipe de 22 inspecteurs mène des rencontres axées sur la pratique professionnelle ;
- ▶ chaque inspecteur rencontre les membres occupant des fonctions dans le domaine de pratique correspondant à son expertise
- ▶ la priorité repose sur l'inspection des membres travaillant dans des domaines jugés à risque.

1987-1988

Les objectifs étaient de :
525 visites de **groupe** afin de rencontrer 1900 ingénieurs.

2019-2020

Les objectifs sont de :
3 000 visites d'inspection **individuelle exclusivement**.

L'OPINION DES MEMBRES



1997

47% des membres estimaient que l'inspection leur avait donné l'occasion d'améliorer leur pratique professionnelle.

2019

Aujourd'hui, selon un sondage post-inspection, **95%** des membres estiment que l'inspection professionnelle leur a permis d'améliorer leur pratique.

LA NOUVEAUTÉ DE 2019-2020 EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE



Le questionnaire d'autoévaluation

Objectifs :

- ▶ prévention et information sur les obligations professionnelles ;
- ▶ autovalidation du niveau de maîtrise des connaissances générales requises dans l'exercice de la profession et détermination des notions à approfondir ;
- ▶ activités de formation continue reconnue.

Cible pour 2019-2020 : 2 000 ingénieurs

1^{er} résultat : Selon un sondage, 96 % des ingénieurs estiment que les sujets abordés dans le questionnaire étaient pertinents pour leur pratique professionnelle. Surveillez le prochain numéro de *plan* pour en savoir plus.